

## **PROGRAMME BREIZH BOCAGE**

---

### **PROGRAMM BREIZH GARZHAOUEG**

#### **BÉNÉFICIAIRES**

Communes, EPCI, et associations.

#### **NATURE DE L'OPÉRATION**

Les opérations d'investissement liées à la création, la restauration, l'amélioration et l'entretien de haies bocagères, talus ou talus boisés, ainsi que les études diagnostics suivies des travaux correspondants.

#### **CRITÈRES DE RECEVABILITÉ**

- Opérations présentées dans un cadre collectif sur un territoire bien défini et répondant au cahier des charges "Breizh Bocage" ;
- Opérations collectives visant la préservation de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques sur les bassins versants.

#### **MODALITÉS D'INTERVENTION FINANCIÈRE**

Le taux de l'aide départementale est fixé à 20 % du montant des investissements (volet 1 du programme comprenant exclusivement des travaux dédiés à la création de linéaire bocager avec leur maîtrise d'œuvre).

#### **PIÈCES À FOURNIR**

- Dossier type à retirer auprès de la Région Bretagne ;
- Délibérations.

#### **DÉPÔT DE LA DEMANDE**

Région Bretagne  
Service de l'agriculture et de l'agroalimentaire (SAGRI)  
[bocage@bretagne.bzh](mailto:bocage@bretagne.bzh)  
Tél : 02 99 27 10 94

#### **SERVICE INSTRUCTEUR**

Direction des routes et de l'aménagement  
Service des espaces naturels sensibles  
Hôtel du département – 2 rue de Saint-Tropez – CS 82400 - 56009 Vannes cedex  
Tél. : 02 97 54 82 93